



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

RAPPORT FINANCIER DU COMITE DE DIRECTION

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation financière de notre association et des résultats dégagés au cours de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2021 qui apparaissent dans les comptes annuels du District de la Gironde de Football joints au présent rapport.

1-Evènements significatifs de l'exercice 2020/2021

L'exercice 2020/2021 a été marqué par la crise sanitaire du Covid 19 et l'arrêt des compétitions fin 2020.

2-Présentation de la situation financière du District de la Gironde de football à l'issue de l'exercice clos au 30 juin 2021

Les produits d'exploitation s'élèvent à 745 150 euros.

Ils sont composés principalement de :

- Adhésion et engagements clubs : 178 018 euros
- Partenariats : 50 412 euros
- Amendes : 49 457 euros
- Subventions : 429 567 euros

Les charges d'exploitation s'élèvent à 713 239 euros comprenant :

- Autres charges externes : 205 539 euros
- Charges de personnel : 407 433 euros
- Amortissements et provisions : 43 012 euros.

Le résultat d'exploitation est excédentaire à hauteur de 31 910 euros.

Le résultat financier s'élève à -2 611 euros, il tient compte notamment d'intérêts sur emprunt pour 4 629 euros.

Le résultat exceptionnel est de 16 429 euros.

Le résultat net comptable est excédentaire à hauteur de 45 728 euros.

3-Perspectives d'avenir

L'exercice 2021/2022 sera marqué par la poursuite des démarches de rationalisation de l'immobilier du District en avançant notamment sur le projet de nouveau siège.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

4-Proposition d'affectation du résultat

Le résultat net dégagé au cours de l'exercice est excédentaire de 45 728,29 €. Il vous est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Autres réserves pour 45 728,29 € qui passe à 851 357,33 €

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute information utile complémentaire.

Votre Comité de Direction vous invite, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.